

Règlement général Trophée Raymond FANEN

Championnat qualificatif par équipes pour la finale de la Coupe de France (Trophée Raymond FANEN)

La Ligue de Bretagne de Golf d'Entreprise organise les éliminatoires Régionales dans le but de qualifier deux équipes pour la phase finale de la Coupe de FRANCE (Trophée Raymond FANEN)

1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1- Pour les Associations

Seules peuvent participer les Associations Golf d'Entreprise affiliées à la F.F.Golf, les STE (sections territoriales dépendant d'une AS Nationale), à jour de leur redevance Fédérale, et de leur cotisation annuelle auprès de notre Commission.

1.2 - Pour les Equipiers

1.2.1. - Statuts

Les joueurs, doivent répondre aux exigences des règles du statut d'amateur, être porteur de la licence F.F.Golf, être membre de l'Association Sportive qu'ils ou elles représentent, (les équipiers devront être licenciés par leur AS d'entreprise, ou pour les licenciés d'un club avec terrain, être rattachés par leur club d'entreprise via l'extranet).

Pour la division 1, Ils devront être salariés titulaires de l'établissement dont dépend l'Association d'entreprise. Toutefois, les ayants droits, les retraités, et les extérieurs peuvent participer aux compétitions des divisions 2, 3, et Promotion.

Voici la définition de salarié titulaire, telle qu'elle est notifiée dans le vademecum :

**Règle générale : Le salarié membre des équipes est soit titulaire d'une convention de pré-retraite, soit titulaire d'un contrat de travail prévoyant une activité professionnelle au moins 800 heures par an (équivalent à un mi-temps) dans le cadre d'un contrat de travail dont la durée est supérieure ou égale à 18 mois . Seule la Commission du Golf d'Entreprise de la ffgolf pourra accorder une dérogation à cette règle générale.*

Définition retraité : Ancien salarié de l'entreprise ayant fait valoir ses droits à la retraite.

*Définition ayant droit : Conjoint, Conjointe d'un salarié en activité, d'un retraité, ou enfant majeur fiscalement rattaché au domicile d'un salarié actif. **Un joueur sera considéré comme extérieur dans toutes les autres situations.***

Définition extérieur : Joueurs extérieurs à l'entreprise. Cette catégorie ne doit pas représenter plus de 10% de l'effectif des membres de la section Golf d'Entreprise.

1.2.2. - Attestation

Pour participer à la phase finale du Trophée Raymond FANEN, les compétiteurs "Titulaires" devront fournir, sous peine de non-participation, une attestation justifiant leur appartenance à l'Association Corporative et à l'Etablissement dont celle-ci dépend. Deux attestations séparées peuvent être fournies.

1.2.3. - Certificat médical

Il est de la responsabilité de chaque Président d'Association de Golf d'Entreprise, de prendre en charge le suivi des certificats médicaux à la pratique du golf en compétition, et des questionnaires de santé dûment complétés, des joueurs de son association.

2 - DEROULEMENT DES EPREUVES

2.1 - Comité de l'Epreuve

Le Comité de l'Epreuve sera composé des Délégués désignés par la Commission Golf d'Entreprise Bretagne, et des Délégués désignés par la Commission Sportive du Club recevant l'Epreuve.

Dans les conditions définies par les règles de Golf, seuls le ou les Arbitres désignés par la Commission Sportive de la Ligue ont autorité pour donner une décision sur les règles, qu'ils fassent ou non partie du Comité de l'Epreuve.

Les responsabilités du Comité sont définies dans le livret des règles de Golf (33 et 34)

2.2 - Composition des Equipes

La fiche de composition des équipes officielles devra impérativement être remise au Responsable de chaque division le Lundi soir précédant la compétition, au moyen de la fiche d'inscription disponible sur le site <http://www.geb-competitions.fr/>. Les modifications d'équipes, ne seront acceptées qu'en cas de force majeure, jusqu'à la veille de la compétition, avec confirmation écrite obligatoirement.

2.3 - Déroulement du Jeu

- 4 tours sont disputés, pour chaque division,

Pour la D1 : Equipe de 4 joueurs maximum.

Pour la D2 : Equipe de 4 joueurs maximum.

Pour la D3 : Equipe de 4 joueurs (5 maximum, si places disponibles). Le 5^{ème} joueur ne pourra pas compter pour le score de l'équipe.

La priorité pour le 5^{ème} joueur est donnée aux nouvelles associations, ou aux AS ayant une seule équipe engagée dans les divisions du Trophée Fanen.

- Les 3 meilleures cartes de l'équipe sont retenues pour le classement de chaque manche.

Formule de jeu :

- Stroke play Net pour la D1 & D2

- Stableford Net pour la D3

Compte tenu de l'éloignement des Associations, et dans la mesure du possible, il sera tenu compte du choix des 2 créneaux horaires. Avant ou après 10h.

En division 1 & 2 :

L'index maximum est fixé à 26,4

Les départs se feront depuis les boules :

D1 : Blanches pour les Hommes, Bleues pour les Femmes.

D2 : Jaunes pour les Hommes, Rouges pour les Femmes.

Le calcul des compétitions est basé sur l'index maxi de 21,4

Les joueurs ayant un index supérieur joueront avec cet index, de façon à se retrouver dans les conditions de la phase finale de la Coupe de France [Trophée Raymond FANEN]

En division 3 :

L'index maximum est fixé à 36

Les départs se feront depuis les boules Jaunes pour les Hommes, Rouges pour les Femmes.

Le calcul des compétitions est basé sur l'index maxi de 26,4

Les joueurs ayant un index supérieur joueront avec cet index.

3- CLASSEMENT

Division 1 :

Sélection pour la finale de la Coupe de France Trophée Raymond FANEN

Condition de qualification :

Les 2 équipes de la 1ère division ayant obtenu les meilleurs scores sur les 4 tours de la Phase Éliminatoire Régionale représenteront la Bretagne lors de la finale de la Coupe de France du Golf d'Entreprise [Trophée Raymond FANEN]. En cas d'ex aequo, le départage se fera sur le score de l'équipe du 4ème tour - puis du 3ème – 2^{ème} et premier tour. Si l'égalité demeure, le départage se fera sur la 4^{ème} carte de l'équipe, du 4^{ème} tour – puis du 3^{ème} – 2^{ème} et premier tour.

Annulation d'une ou plusieurs manches :

En cas d'annulation d'une ou plusieurs manches, la sélection se fera sur le total des manches s'étant déroulées (Vademecum 1.2-5-1).

MONTÉE - DESCENTE

Les 3 meilleures équipes éligibles* de la D2 monteront en D1

Les 3 dernières équipes de la D1 descendront en division inférieure, ce qui pourra entraîner la descente de l'équipe de l'AS, jouant en D2, en D3, si celle-ci n'est pas candidate à la montée, pour ne pas avoir de doublon .

Le comité d'organisation pourra faire évoluer ces règles en fonction des créations ou radiations d'associations à venir.

Division 2 :

L'équipe de la 2ème division ayant obtenu le meilleur score sur les 4 tours de la Phase Elimatoire, sera désignée vainqueur de la division 2. En cas d'ex aequo, le départage se fera sur le score de l'équipe du 4ème tour - puis du 3ème – 2ème et premier tour. Si l'égalité demeure, le départage se fera sur la 4ème carte de l'équipe, du 4ème tour – puis du 3ème – 2ème et premier tour.

Annulation d'une ou plusieurs manches :

En cas d'annulation d'une ou plusieurs manches, la sélection se fera sur le total des manches s'étant déroulées (Vademecum 1.2-5-1).

MONTÉE - DESCENTE

Les 3 meilleures équipes éligibles* de la D2 monteront en D1.

Les 6 dernières équipes de la D2 descendront en division inférieure.

Le comité d'organisation pourra faire évoluer ces règles en fonction des créations ou radiations d'associations à venir.

***Définition "équipe éligible" : équipe située avant la 8ème place de sa division, et qui n'aura pas déjà d'équipe représentant son AS, dans la division supérieure.**

Division 3 :

Toutes les nouvelles associations, désirant disputer le Trophée Raymond FANEN débiteront en division 3.

Méthode de calcul des points pour le classement général :

Pour chaque manche, le classement se fera par l'addition des 3 meilleures cartes, en Stableford net. En cas d'égalité, on départagera sur la 4ème carte. Si l'égalité demeure, le départage se fera sur la meilleure carte en Stableford net, puis sur la seconde carte, et enfin sur la troisième carte. Ceci afin de favoriser les équipes complètes, et de ne pas avoir d'ex aequo.

Si une AS a inscrit plus de 4 joueurs (5 en cas de places disponibles), le joueur supplémentaire (cellule grisée dans le tableau d'inscription) ne comptera pas pour le score de l'équipe.

Le total sera converti, pour le classement général, en points comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

1er	40 points	9ème	14 points	17ème	6 points
2ème	35 points	10ème	13 points	18ème	5 points
3ème	30 points	11ème	12 points	19ème	4 points
4ème	25 points	12ème	11 points	20ème	3 points
5ème	22 points	13ème	10 points	21ème	2 points
6ème	20 points	14ème	9 points	22ème	1 point
7ème	18 points	15ème	8 points		
8ème	16 points	16ème	7 points		

Une équipe ne se déplaçant pas sur une manche se verra créditée de 0 point.

Exemple : Lors de la 1ère manche, l'addition des 3 meilleures cartes donnent :

L'équipe A obtient 105 points (1er)
L'équipe B obtient 99 points, 4ème carte à 30 points (2ème)
L'équipe C obtient 99 points, 4ème carte à 29 points (3ème)
L'équipe D obtient 94 points (4ème)
L'équipe E obtient 91 points, 4ème carte à 28 points (5ème)
L'équipe F obtient 91 points, 4ème carte à 26 points (6ème)

Au classement général, cela donnera :

L'équipe A obtient 40 points
L'équipe B obtient 35 points
L'équipe C obtient 30 points
L'équipe D obtient 25 points
L'équipe E obtient 22 points
L'équipe F obtient 20 points

Dans chaque poule (A,B,C), les équipes ayant obtenu le meilleur total de points sur les 4 tours de la Phase Elimatoire seront désignées vainqueurs de leur poule.

En cas d'ex aequo, le départage se fera sur la place obtenue lors de la dernière manche disputée.

Annulation d'une ou plusieurs manches :

En cas d'annulation d'une ou plusieurs manches, la sélection se fera sur le total des manches s'étant déroulées (Vademecum 1.2-5-1).

MONTÉE - DESCENTE

Les 2 meilleures équipes éligibles* de chaque poule de D3 monteront en D2 (6 équipes au total).

***Définition "équipe éligible" : équipe située avant la 8ème place de sa division, et qui n'aura pas déjà d'équipe représentant son AS, dans la division supérieure.**

Le comité d'organisation pourra faire évoluer ces règles en fonction des créations ou radiations d'associations à venir.